RÈGLEMENT CONCOURS ANNUEL D'ILLUMINATIONS

Pour la période du 1er au 20 décembre

BULLETIN D'INSCRIPTION

ARTICLE 1 : PARTICIPATION - INSCRIPTIONS

Est admis à participer au concours, tout candidat s'étant préalablement inscrit.

Peuvent s'inscrire au concours, tous les habitants, commerçants et artisans de la commune de Saint-Laurent de la Salanque, à l'exception des membres du jury.

Modalités d'inscription :

1 - Retrait des formulaires d'inscription et règlement du concours : **A partir du 10 novembre à la Médiathèque Arthur Conte - 37, rue Arago** du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

En ligne : sur le site Internet de la ville à **partir du 10 novembre** en cliquant vous rendant à l'adresse suivante https://www.saintlaurentdelasalanque.fr/

- Télécharger la fiche d'inscription et le règlement du concours

2 - Dépôt des formulaires d'inscription remplis : **Avant le 1er décembre**
A la Médiathèque Arthur Conte - 37, rue Arago.

ARTICLE 2 : CATÉGORIES

Ce concours concerne les deux catégories suivantes :

- 1ère catégorie : **Particuliers** - maison, jardin, fenêtre, balcon
  (4 prix : 1er, 2ème, 3ème et Prix spécial du Jury)
- 2ème catégorie : **Commerçants/artisans** - vitrine
  (1 coupe/trophée + campagne de communication offerte par la ville)

ARTICLE 3 : CRITÈRES

Ne seront retenues que les décorations bien visibles de la rue et contribuant aux efforts de valorisation du patrimoine et d'illumination de Noël. Les décorations devront être visibles de la rue et allumées de 18 h 30 à 22 h 30. La notation sera fonction :

* de la densité et de l'importance de la décoration,
* de la répartition et de l'intégration de la réalisation à la façade et à son environnement,
* de l'harmonie et de la qualité des éclairages diurnes et nocturnes,
* du style de décoration (choix et unité des couleurs et des éléments du décor).
* des efforts en matière environnementale, utilisation de luminaires à économie d'énergie.

ARTICLE 4 : PÉRIODE

Les décorations devront être mises en place à compter du 01 décembre et exposées au moins jusqu'au 20 décembre. Durant la période du concours, un photographe mandaté par la ville effectuera une tournée pour réaliser les prises de vues des illuminations des candidats inscrits. Les vidéos seront postées sur la page Facebook de la ville de Saint-Laurent de la Salanque pour diffusion auprès de la population.

ARTICLE 5 : JURY

Un jury sera nommé par Madame le Maire. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

ARTICLE 6 : PALMARÈS ET PRIX

Le classement définitif et la répartition des prix pour les deux catégories seront déterminés par le jury qui consignera ses choix sur un procès-verbal signé par tous les membres et joint à l'appui l'année suivante.

Des photos des meilleures réalisations seront faites de nuit, et présentées lors de la cérémonie de remise des prix.

La remise des prix sera programmée :
soit lors du Marché de Noël de l'année du concours,
soit durant le mois de janvier de l'année suivante.
Les participants au concours recevront une invitation les informant de la date et de l'heure de cette remise de prix.

Ville de SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE – 66250 Pyrénées-Orientales

CONCOURS D'ILLUMINATIONS DE NOËL

Bulletin d'inscription

A remettre à la Médiathèque Arthur Conte avant le 01/12/20…….

Nom ..... Prénom .....

N° de rue ..... Bâtiment ..... N° d'Appartement .....

Rue/Av .....

N° de téléphone .....

Souhaite participer au concours d'illuminations de Noël dans la catégorie :

❑ Catégorie n° 1 Particuliers

❑ Catégorie n° 2 Commerçants/artisans

(Merci de cocher la case de votre choix)

Entreprise :

Date Le / / 20……

Signature